



La Lettre d'ANDELAT n° 5

Décembre 2009

Editorial

La « LETTRE D'ANDELAT »

Le dernier trimestre de l'année 2009 aura été marqué par le début du chantier du nouveau local technique.

Les travaux ont débuté un long processus, de plusieurs mois, qui devrait aboutir à l'aménagement de la salle polyvalente autour de l'ancien garage communal.

Il est indéniable que la route sera longue, parsemée d'embûches, mais avec l'espoir et l'ambition de concrétiser un projet tant attendu par nos associations.

Daniel MIRAL, Maire

Des traces de l'ancienne villa gallo-romaine « ANDELLACUM » ?

Lors du terrassement du nouveau local technique, des restes des fondations d'une demeure gallo-romaine ont été découverts.

Est-ce un four ou une ancienne demeure gallo-romaine ou tout simplement des traces de l'ancienne villa gallo-romaines « Andellacum » ?

Coordonnées et horaires d'ouverture de la Mairie

Ouverture au public les lundi, mardi et jeudi de 14 h à 17 h

Tél. 04.71.60.04.08 — Fax : 04.71.60.47.75

Email : mairie-andelat@wanadoo.fr

Ingrid TARRISSE, secrétaire de mairie, reprend son service début janvier.

Nous remercions Julie pour son dévouement durant le remplacement d'Ingrid tout au long de l'année 2009.



Création d'un site « Internet »

Le projet de créer un site Internet pour la commune d'Andelat est lancé. Une commission d'élus vient d'être mise en place : Philippe COMBRE, Michèle COUVE, Colette MIDOR, Daniel MIRAL, Françoise ROYER. Dans un premier temps, il serait intéressant que cette commission recense les foyers sur la commune qui disposent d'Internet chez eux.

Des fournisseurs de logiciel seront contactés et un sera retenu afin de mettre en place une application.

Un travail de communication sera ensuite réalisé et suivi par les membres de la commission.



Le maire et les adjoints se tiennent à disposition du public à la demande, sur rendez-vous.

Les travaux réalisés

Petits travaux réalisés par les employés communaux :

Fossés dans les villages de Sebeuge et Pagros
Désherbage et entretien du cimetière
Réfection d'un chemin au village de Sebeuge
Réfection d'un mur de soutien au village de Pagros
Nettoyage des escaliers du clocher de l'église
Boucher les trous sur la route du bourg à Gaymond et de Barret au Vialard
Poser barrières de déneigement au Village de Barret
Installation de luminaires aux écoles
Installation des illuminations de Noël
Entretien dans un logement communal

Décisions du Conseil Municipal

- Extension du droit de préemption urbain aux zones UA du Plan d'Occupation des Sols
- Acquisition des parcelles D22, D23 et D25 de la propriété CHAUVET au lieu dit « Lestournal »
- Application des exonérations de la redevance pollution domestique
- Approbation du principe de vectorisation du cadastre (*la communauté de communes est porteur du projet*)

EXONERATION DE LA REDEVANCE POLLUTION DOMESTIQUE ET DE LA REDEVANCE POUR MODERNISATION DES RESEAUX DE COLLECTE

La redevance domestique et la redevance pour la modernisation des réseaux de collecte sont désormais applicables à toutes les factures eau et assainissement émises.

-La redevance pollution domestique doit être appliquée sur les volumes d'eau potable (0.078€/m³)

- La redevance pour la modernisation des réseaux de collecte s'applique, sur les volumes soumis à redevance d'assainissement (0.062€/m³)

Sont exonérés de ces redevances les branchements aux abreuvoirs, bornes incendie, fontaines, poste de relevage, irrigation, lavoir et **tous les élevages : sous réserve d'un comptage : le volume des bâtiments d'élevage est déduit du volume consommé.**

Les agriculteurs qui ne possèdent qu'un seul compteur : habitation + étable peuvent, pour éviter de régler ces redevances, poser un compteur divisionnaire et prévenir la mairie qui, dès son installation, en tiendra compte pour une éventuelle exonération.

Construction du Local Technique

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie en mairie le jeudi 20 août 2009 à 16 h 30.

Ont été retenues les entreprises suivantes :

- Terrassement : entreprise BRUN d'Andelat
- Gros œuvre : SARL DE ROSSO de Saint-Flour
- Dallage industriel : Auvergne Dallage d'Abrest (03)
- Charpente – ossature - bardage bois : SARL BOUDON de Chaudes-Aignes
- Couverture – zinguerie : EURL RAMADIER de Saint-Flour
- Bardage métallique – Fermetures : SARL PRIVAT de Saint-Flour
- Menuiseries Bois : SARL TOUZET de Coltines
- Cloisons – Plafonds – Peinture – Carrelage : Pyramide Europlatre de Ruynes
- Plomberie – Sanitaire : SARL CORDESSE de Neuvéglise
- Electricité – Lustrerie : SARL CORDESSE de Neuvéglise

Les travaux ont débuté le 13 octobre 2009. L'entreprise BRUN a fait le terrassement, les travaux de gros œuvre sont en cours de réalisation par la SARL DE ROSSO.

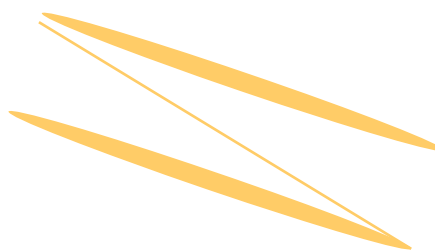
Le calendrier prévisionnel des travaux s'étale jusqu'à fin mars 2010.

Projet d'une salle d'activités

Simultanément, le dossier de la salle d'activités est lancé, les dossiers de demande de subvention devant être transmis aux différents organismes avant la fin de l'année.

La consultation de trois architectes a été réalisée ; le conseil municipal, dans sa séance du 23 novembre 2009, a retenu la candidature de M. MAGENTIES pour assurer la maîtrise d'œuvre de cette opération.

Le 21 décembre 2009, M. MIRAL a présenté l'esquisse de la salle d'activités aux élus. Il est prévu la même présentation par l'architecte à la commission chargée de la salle et à un représentant de chaque association.

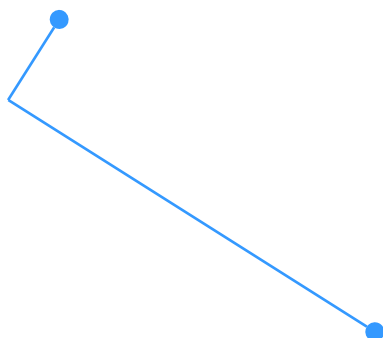


Travaux de connexion AEP du Barret

Dans la continuité du travail déjà effectué depuis plusieurs années sur l'ensemble de la commune, les services de la Direction Départementale de l'Agriculture ont entrepris l'avant projet du raccordement AEP du réseau du Barret sur le forage de Coltines.

Depuis plusieurs mois, des problèmes de quantité et de qualité d'eau sur le haut de la commune sont notés, de plus, l'installation du captage de la source devient obsolète.

Le Conseil Municipal, dans sa séance du 18 septembre 2009 a décidé de confier la maîtrise d'œuvre de ces travaux à la DDA. Ce dossier fera l'objet d'une demande de subventions.





Informations diverses

Lundi 4 janvier 2010, Myriam SALAGNAC sera remplacée à l'école par Emilie CHARRADE. Emilie, 22 ans, célibataire, est domiciliée à SAINT-FLOUR, elle vient de terminer son année de formation d'Auxiliaire de Puériculture. Nous lui souhaitons la bienvenue à l'école d'ANDE-LAT.

Pour remercier Myriam de ses services auprès des enfants pendant deux ans, la commission des affaires scolaires lui organise un petit goûter avec les enfants et les institutrices mardi 5 janvier 2010 après-midi à l'école maternelle.

Comme chaque année, le Comité des Fêtes visitera les foyers de la commune pour leur proposer la galette des rois, le dimanche 3 janvier 2010 matin, jour de l'Epiphanie.



Communiqué de presse de la MSA

La population agricole élira ses délégués du 5 au 20 janvier 2010, sur tout le territoire national. C'est ainsi que 27 000 délégués représentant les exploitants et les salariés, de toutes les filières et activités agricoles seront désignés pour un mandat d'une durée de 5 ans. Ce vote aura lieu par correspondance.

Ces élections représentent un enjeu majeur pour les ressortissants agricoles. En effet, les délégués élus sont une source importante d'idées et d'informations, ils constituent un lien incontournable entre le terrain et l'organisme de protection sociale. C'est ce lien étroit qui permet à la MSA d'être au plus près des préoccupations des familles agricoles, notamment en périodes de crise.

Comment vont se dérouler ces élections ?

Les électeurs recevront à leur domicile, en tout début d'année 2010, leur matériel de vote.

Rappelons que les électeurs sont répartis en 3 collèges :

- *le 1er, celui des exploitants qui élisent 4 délégués titulaires et 4 suppléants, par canton*
- *Le 2ème, celui des salariés qui élisent 3 délégués par canton (scrutin de liste présentée par une organisation syndicale)*
- *Le 3ème, celui des employeurs de main d'œuvre qui élisent 2 délégués par canton*